

Pôle emploi spectacle & FPC



RAF Angoulême
18 novembre 2011

Aux termes de l'article L.5312-1,2 du code du travail, Pôle emploi a pour mission :

d' « accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un emploi, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, prescrire toutes les actions utiles pour développer les compétences professionnelles et améliorer l'employabilité, favoriser leur reclassement et leur promotion professionnelle, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle ».

Pôle emploi et la formation professionnelle continue :

- Création de la Direction Orientation et Formation à la Direction générale de Pôle emploi en 2010
- Intégration des professionnels de l'AFPA depuis 2010
- Achats de formation continue pour les demandeurs d'emploi par Pôle emploi depuis 2010, en complémentarité et en articulation avec les autres acheteurs majeurs sur ce champ (Conseils régionaux, OPCA...)

2 Contextes possibles :

- en tant que recruteur
- en tant qu'employeur

Au cours de votre processus de recrutement, difficultés à trouver le profil adéquat, formation possibles ante embauche ou à l'embauche avec 3 dispositifs :

- **AFPR**
- **POE**
- **Contrat de Professionnalisation**

Evaluation en milieu du travail pour préciser son projet professionnel

- pour découvrir les conditions d'exercice d'un métier
- pour vérifier ses compétences et ses capacités professionnelles pour l'exercice d'un métier

80 heures max.
Situation d'observation
Tuteur dans l'entreprise
Aide financière Pôle emploi



**Signature d'une
convention EMT
entreprise/Pôle
emploi/
demandeur
d'emploi**

AFPR : Action de formation préalable au recrutement



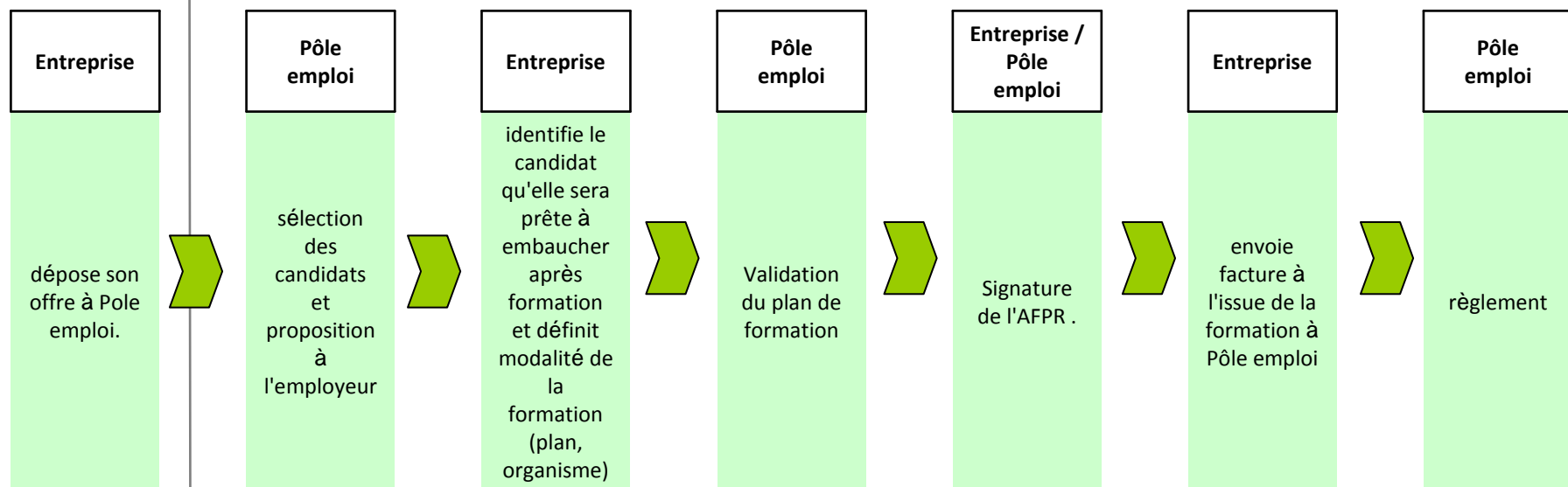
Objectif : Dans le cadre du recrutement d'un demandeur d'emploi, une Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) peut être accordée à un employeur qui a déposé une offre d'emploi à Pôle emploi. Elle permet de financer en partie les frais engagés par l'employeur pour former la personne préalablement à son embauche

- ⇒ CDD de 6 mois à 1 moins d'un an
- ⇒ un contrat de professionnalisation à durée déterminée
- ⇒ un contrat de travail temporaire dans certaines conditions

Public : tous les demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non

Modalité : Formation de 400 heures maximum en entreprise et/ou en centre de formation.

Financement : maximum 5 euros net /heure pour une formation en entreprise (organisme de formation interne déclaré), ou maximum 8 euros net/heure pour une formation externe dans un organisme déclaré. La formation est gratuite pour le demandeur d'emploi, aides possibles sous conditions aux frais annexes à la formation (transport et repas)



POE individuelle : la préparation opérationnelle à l'emploi



Objectif : Avec la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), les employeurs peuvent bénéficier d'une aide pour financer tout ou en partie la formation d'une future recrue. Ce dispositif concerne les contrats de travail en CDI (y compris contrat de professionnalisation à durée indéterminée) ou ceux d'une durée supérieure ou égale à un an.

Public : tous les demandeurs d'emploi inscrits, indemnisés ou non

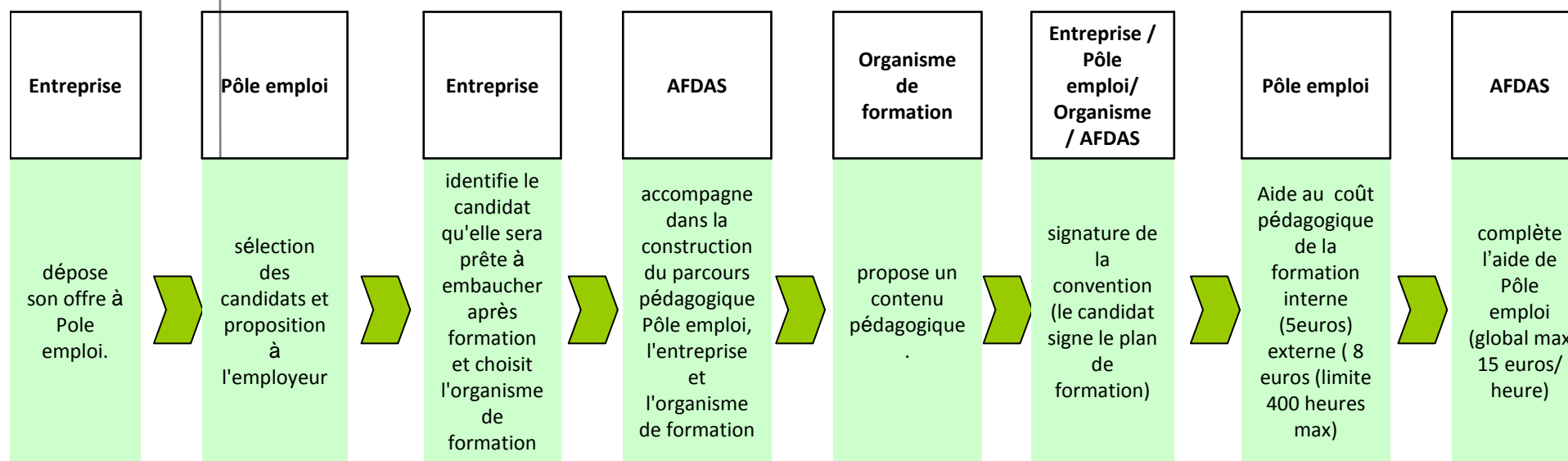
Modalité : Formation selon plan de formation (max 400 heures)

Financement : maximum 5 euros net /heure pour une formation en entreprise (organisme de formation interne), ou maximum 8 euros net /heure pour une formation externe dans un organisme. Le tutorat peut compléter la formation mais n'est pas rémunéré par Pôle Emploi.

Si le coût de formation excède le financement de Pôle Emploi, possibilité de cofinancement avec l'AFDAS (max 15euros de l'heure au total). Le coût supplémentaire reste à la charge de l'employeur

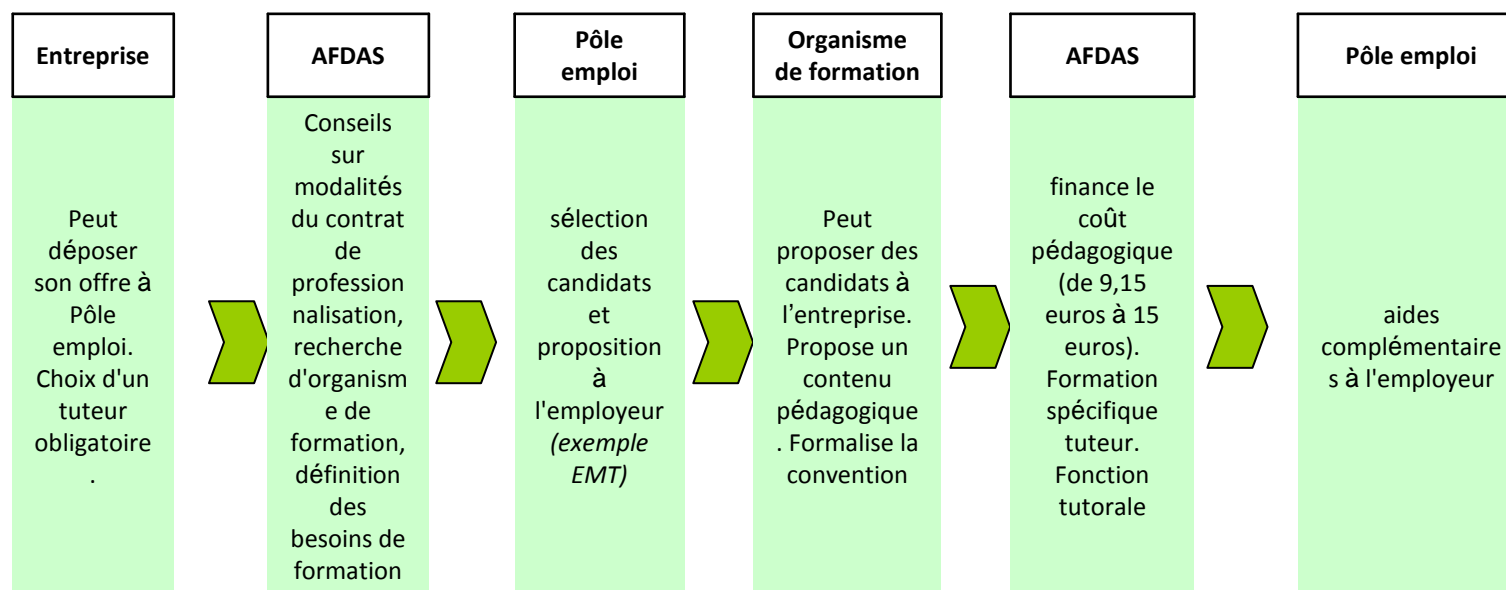
La formation est gratuite pour le demandeur d'emploi, aides possibles sous conditions aux frais annexes à la formation (transport et repas)

Chaînage POE individuelle




Public: jeunes de – de 26 ans et les + 26 ans demandeurs d’emploi

Objectif : intégrer une entreprise par le biais de l’alternance et acquérir une qualification, la formation associe périodes en entreprise et apprentissage théorique



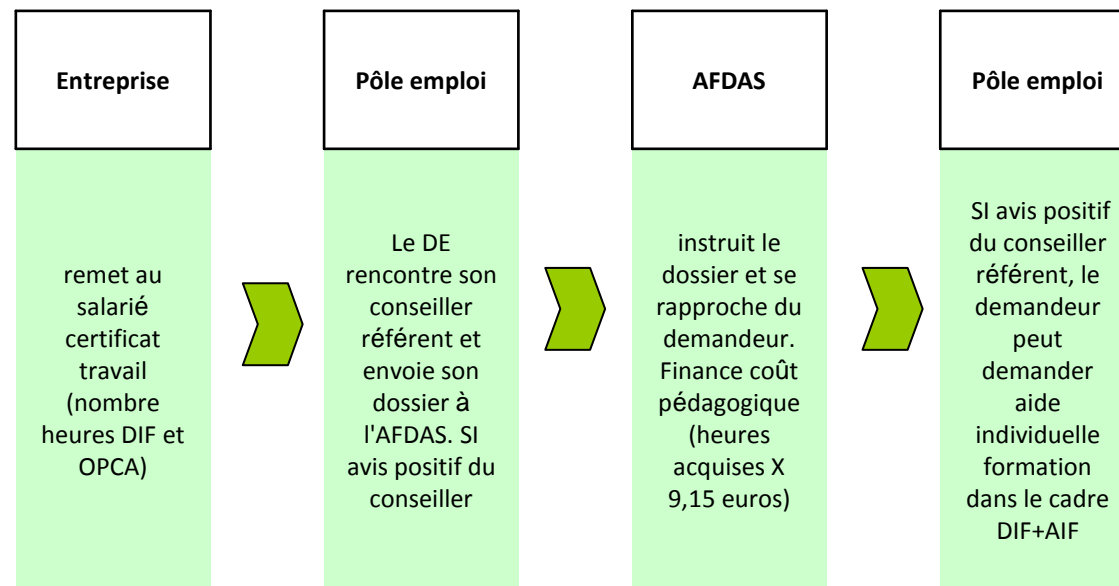
	FINANCEMENT	FORMATION	CANDIDAT
AFPR	Pôle emploi	Interne/ externe	IDS/ DE
POE	Pôle emploi + AFDAS	Interne/ externe	IDS / DE
Contrat de Professionalisa tion	AFDAS	externe	IDS / DE / - 26 ans



- **Permanent : AFDAS**

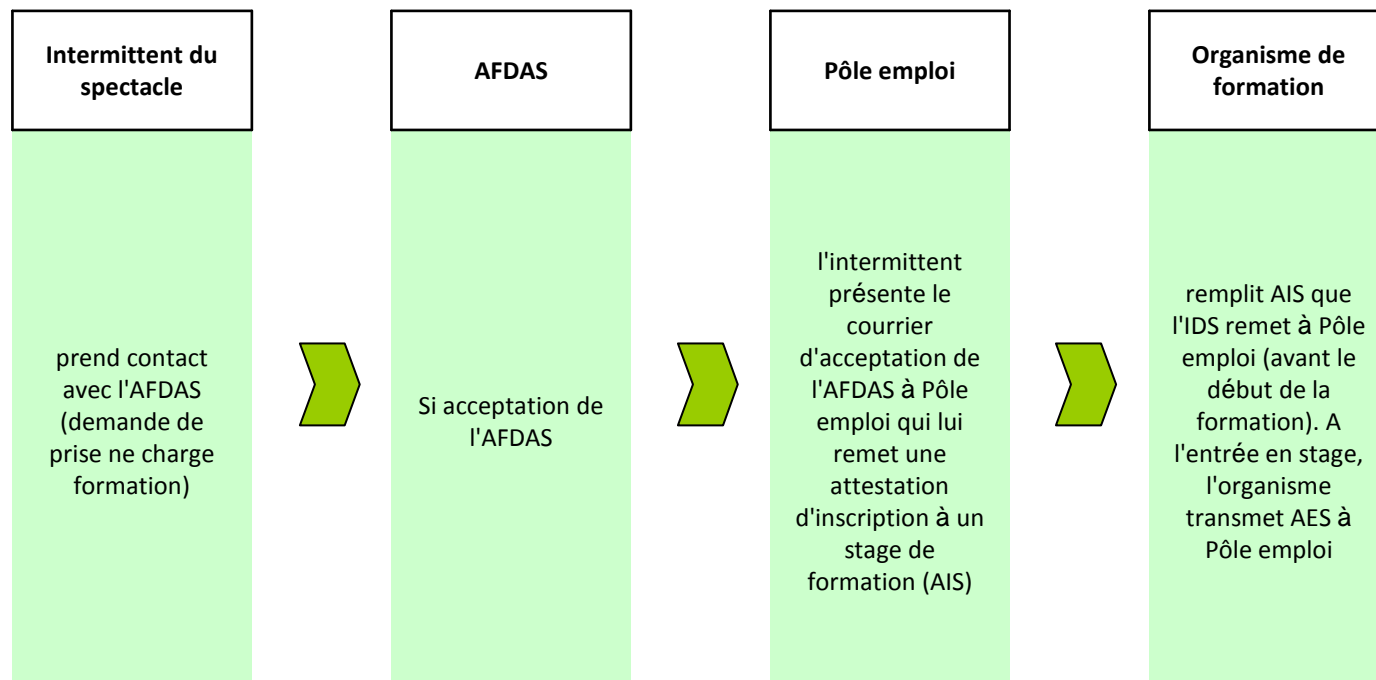
- **CDD :**

- CIF CDD : AFDAS
- Bilan de compétence, VAE
- DIF (hors intermittent)



- Intermittents du spectacle: AFDAS

- Plan de formation
- Période de professionnalisation
- Bilan de compétences
- VAE
- Droit individuel à la formation
- Congé individuel de formation
 - « L'acceptation de la prise en charge par l'AFDAS vaut validation du projet de formation par Pôle emploi et ce pour quelque dispositif que ce soit,..., dès lors qu'aucun financement de Pôle emploi n'est engagé pour le financement de la pédagogie. Annexe convention du 25 juillet 2011



- Demandeur indemnisé en ARE à son entrée en formation
➡ **AREF dans la limite des droits ARE**
- Demandeur non indemnisé et formation conventionnée Pôle emploi
➡ **Rémunération de formation versée par Pôle emploi RFPE**
- Demandeur non indemnisé et formation non financée Pôle emploi
➡ *Selon conditions* : **Rémunération publique des stages RPS**